

Un réseau de résistances

Le Réseau Education Sans Frontières

[RESF]

Thibaut Michoux ()*

**La réputation de RESF
n'est plus à démontrer.**
**Ce réseau aux acteurs
multiples et variés**
**a démontré son efficacité dans sa
résistance**
**aux expulsions qui visent les
enfants d'étrangers sans papiers.**
**Rendre visibles ces injustices,
ainsi que leurs auteurs n'est pas
pour autant
sans difficultés.**
**Grâce à son organisation
non hiérarchisée,
son utilisation des outils
modernes pour la
mobilisation (internet ...),**
**RESF donne sans conteste
au devoir de résistance
ses lettres de noblesse.**

Créé en juin 2004, le Réseau Education Sans Frontières (Resf) est original par bien des points. Il fédère des organisations (syndicats, surtout enseignants, associations) et des collectifs de soutien à l'échelle de lycées, d'écoles, de ville etc. Sa forme, un « réseau » peu hiérarchisé, n'est pas nouvelle ni unique. Mais sa durée et son ampleur en font une expérience unique de forme de lutte collective, qui a réussi à redonner force et visibilité à la défense des droits des immigré/es. Son fonctionnement et ses outils méritent donc d'être examinés.

Le Resf n'est pas né de rien. Nombre d'organisations militent en défense des populations immigrées : aide pratique directe, lutte syndicale, internationaliste, antiraciste, féministe.... Le lien du Resf avec ces luttes et leur histoire est souvent naturel, beaucoup de ses militant/es en étant directement issus/es. D'ailleurs, beaucoup de ces organisations étaient d'entrée partie prenante du réseau : associations antiracistes, syndicats enseignants... D'autres ont du être sollicitées très vite, ou ont parfois elles-mêmes eu à contacter le Resf. De même en fut-il pour le monde judiciaire (avocats notamment), ou politique. Cette multiplicité d'acteurs a obligé le réseau à dépasser ses revendications les plus immédiates (le droit à l'éducation et à vivre en famille pour tous et toutes) pour poser les questions de façon globale. Ce qui ne va pas sans débats (heureusement) ni sans difficultés.

(*) militant Resf 38 et Snes-Fsu

A son grand regret, le Resf est amené à devoir durer. Le rôle qu'il a pris dans le soutien pratique comme politique aux personnes sans-papiers en font un outil indispensable. Que chacun/e puisse s'en saisir s'il ou elle en a besoin.

Le « Réseau », une nouvelle structure militante

une organisation récente.

Lors de l'année scolaire 2003-2004, plusieurs luttes se déclenchent dans des établissements en région parisienne pour défendre des élèves sans papiers ou de famille sans papiers. Ces luttes parviennent à percer médiatiquement. Certaines sont victorieuses, d'autres non. Mais la nécessité de les fédérer et de partager les expériences apparaît vite, et le 26 juin 2004, une assemblée générale sur la défense du droit à l'éducation des jeunes sans papiers ou de famille sans papiers a lieu à la Bourse du Travail de Paris. S'y retrouvent les collectifs de soutien existant, plusieurs syndicats, une fédération de parents d'élèves, des associations d'immigré/es, de défense des droits humains, etc. (1)

L'appel (2) qui en sort pose comme objectif la défense du droit à l'éducation, qui passe par l'obtention de titres de séjour. Il affirme simultanément le devoir de résistance, présenté comme un acte de pédagogie envers les élèves : « montrer à la jeune génération qu'on dit sans repères, que la justice, l'altruisme, la solidarité, le dévouement à une cause commune ne sont pas des mots vides de sens. »

les collectifs

Dans cet ensemble de structures et de militant/es qu'est le réseau, il faut s'attarder sur ce qui en est la base fondamentale, là où le plus d'énergie militante se met en oeuvre : les collectifs (ou « comités ») de soutien

à des personnes sans papier. Dans certains cas, un collectif de ville ou départemental existe seul. Plus souvent, et c'est le cas en Isère, une multitude de collectifs coexistent, soutenant une ou plusieurs familles, un/e ou plusieurs élèves. Ce sont alors des parents d'élèves, des enseignant/es, parfois des habitant/es du quartier qui prennent en main ce soutien au niveau d'une école, un lycée, un quartier, une université (3)... Avec toutes leurs variétés, ces collectifs organisent une solidarité multiple et construisent les mobilisations. Aide juridique de base, constitution de dossiers, collectes militantes (pour payer des frais d'avocats, des aller-retours à un consulat éloigné...), pétitions de soutien, parrainages républicains (4), parfois aide matérielle, pression auprès des préfectures, médiatisation, manifestations... Un travail de fourmi énorme fait sur la durée par une multitude de personnes, qui peut aller jusqu'à des actes de résistance radicaux : cacher un temps une personne sans papier, tenter d'empêcher une expulsion en intervenant dans un aéroport... Un travail basé sur une proximité qui sort les personnes sans papiers de l'anonymat. Dans une école mobilisée, tout un chacun se positionne sur un cas concret, en général absolument inhumain et/ou d'apparence terriblement absurde. Rien d'étonnant que les préfectures soient souvent déroutées et bousculées par des militant/es du réseau inconnu/es de leurs services, agissant avec une détermination et une radicalité fortes de la certitude absolue de la justesse de leur lutte.

Ajoutons enfin, sans développer, que le Resf et ses collectifs ont souvent à travailler avec d'autres acteurs de la solidarité envers les personnes immigrées. Travailleurs et travailleuses sociales, associations plus institutionnelles, avocats... Trouver à chacun la place qui permette le travail le plus efficace est indispensable mais parfois difficile, et pourtant souvent assez bien réalisé.

L'originalité de la forme « réseau »

Le réseau existe par le lien que tissent entre eux ces collectifs, les syndicats, les associations et les individus. Des réunions regroupent ces différents acteurs à l'échelle d'une ville ou d'un département. Elles fédèrent les initiatives, proposent ou relaient des rendez-vous d'action publique, élargissent la réflexion collective. Des réunions de coordination très souples ont lieu de temps à autres à l'échelle nationale et régionale.

Dans le cas du Resf, le concept de réseau sous-entend l'idée d'un ensemble d'acteur variés mais non hiérarchisés. Il n'existe pas de bureau élu, de porte-parole officiel, de direction... Souvent, il n'existe même pas d'association déposée (bien que cela puisse aussi être le cas et qu'une réflexion collective sur les statuts puisse exister, comme par exemple à Marseille). Les questions de « qui décide ? » ou « qui parle ? » se posent donc de façon très concrète. Là encore, la forme du réseau s'inspire d'expériences passées comme celles par exemple des réseaux altermondialistes.

La question des porte-paroles est un problème récurrent. Au niveau national, les médias et acteurs politiques en recherche d'interlocuteurs/trices facilement repérables tendent à mettre en avant quelques militant/es. Ceci a pu entraîner des tensions au sein du Resf. Au niveau local, chaque interview, chaque événement public repose cette question. Favoriser la rotation de la parole, prendre des précautions pour ne pas assimiler celui ou celle qui s'avance à un/e porte parole « officiel » sont des exigences démocratiques régulièrement réaffirmées (ce qui ne veut pas dire que cela se fasse naturellement, loin de là).

La prise de décision collective est aussi l'occasion d'expérimenter. La règle du consensus est en général adoptée. Une décision est jugée prise si personne n'y voit d'objection grave. Ce système ne va pas sans

poser une multitude de problèmes démocratiques. Sans débats collectifs approfondis et respectueux, des « grandes gueules » peuvent aisément imposer des choix ou au contraire bloquer une décision. Surtout, le temps de débat nécessaire au consensus manque souvent. Au sein d'un Resf local, le retour à un système majoritaire, par votes, peut alors s'imposer. Un exemple en fut, en mai-juin 2007, la décision prise au niveau national de répondre favorablement à une invitation du tout nouveau ministre « de l'immigration, de l'intégration et de l'identité nationale » M. Hortefeux. Les débats préalables furent houleux, relayés par une multitude d'échanges internets. Les collectifs locaux, chargés de donner leur avis, le firent selon des rythmes très variés. En fin de compte, après des réponses spontanément positives (« on y va, mais... »), l'approfondissement de la discussion fit apparaître de plus en plus de réticences et de refus, un consensus impossible. C'est donc sans consensus et sans majorité très claire que la décision finale fut prise. De plus, la longueur et la complexité du processus de décision fit que la question de la délégation (« qui y va ? ») et du discours (« on y dit quoi ? ») fut de fait laissée aux mains de militant/es « centraux », syndicalistes parisien/nes en général, sans plus de débat collectif.

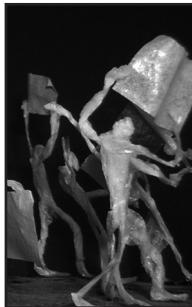
les outils du réseau

Le Resf utilise un certain nombre d'outils dont l'efficacité n'est plus à démontrer. La pression citoyenne prend de nombreuses formes, classiques en tant que telles, mais à une échelle assez inédite. Pour soutenir un dossier, la pétition est un outil dont l'utilité n'est pas à mettre en doute. Dans une école par exemple, elle permet une double mise en visibilité. D'une part, elle sort de l'ombre la personne que les lois poussent à la « clandestinité », renforçant ainsi le réseau de solidarité. D'autre part, elle place les pouvoirs publics eux aussi en situation de « visibilité » vis à

vis de tous ceux et toutes celles qui, par leur signature, déclarent suivre de près la mobilisation. L'étendue du réseau permet de multiplier les pétitions, qu'elles soient centrées sur une école ou nationales et signables en ligne. Elles sont ainsi un élément clé de la tactique de publicisation de la situation des personnes sans papiers par le Resf, sur laquelle nous reviendrons. De même, les lettres de soutien d'instituteurs/trices, de parents d'élèves, d'associations participent à renforcer et renouveler les dossiers des personnes sans papiers face aux préfectures.

En cas d'urgence, lorsque le danger est l'arrestation ou l'expulsion imminente, la pression citoyenne devient alors plus directe. Une fois l'alerte lancée dans le réseau, le plus souvent par internet, l'action spontanée de centaines de citoyen/nes scandalisé/es noie les préfectures, commissariats, ministères etc. de fax, lettres, mails... La question est là encore celle de la visibilité : que nul/le ne puisse prendre de décision inhumaine sans que l'afflux de réactions lui prouve que cela sera su, publicisé, bref qu'il aura à en rendre compte. On a pu vérifier à de nombreuses reprises le poids que cela avait auprès d'employé/es de préfectures, de juges ou de haut fonctionnaires.

Impossible enfin de ne pas dire un mot de cet outil devenu central, particulièrement pour un fonctionnement en réseau : internet. Le Resf a plusieurs listes internet de diffusion et de discussion, et bien sûr un site national, avec ses branches locales. Les collectifs de soutien l'utilisent largement. Cette omniprésence d'internet soulève de nombreux problèmes pratiques et démocratiques, comme l'inégalité de l'accès à cet outil selon son âge, son éducation, sa classe sociale... Le débat par internet ne peut pas se substituer à des réunions permettant une véritable prise de décision collective... mais tend parfois à



le faire. Par ailleurs le Resf souffre de voir ses listes de débats exploser sous le nombre de mails, beaucoup inutiles ou mal dirigés. Les débats peuvent s'enflammer, entraînant des dizaines de mails sur un sujet ne concernant qu'une minorité de la liste concernée. Sachant que la principale liste de diffusion du Resf national a plusieurs milliers de membres et n'est presque pas modérée, les dérapages peuvent être importants. Ils sont finalement peu nombreux par rapport à l'énorme ressource que ces listes représentent en terme d'information, d'alerte, de débats.

Le Resf a par ailleurs cherché des solutions : créations de listes spécifiques pour la coordination entre départements, liste de diffusions d'infos centralisée nationalement, listes départementales... Faut-il encore que tout cela soit expliqué et compris. Comme tout nouvel outil, internet demande un long temps d'apprentissage individuel et collectif auquel le Resf participe à sa façon.

Un réseau porteur de résistances radicales

Derrière une apparente modération, le Resf se positionne souvent de façon très radicale. Les mots d'ordres du réseau apparaissent très basiques : défendre le droit à l'éducation et le droit pour les enfants à vivre en famille, affirmés par la convention internationale des droits de l'enfant de l'O.N.U. Ces exigences humanistes paraissent évidentes. La difficulté à les défendre face au pouvoir politique et judiciaire poussent forcément nombre de personnes à un engagement et une réflexion bien plus radicales.

un outil de renouveau militant

Pour comprendre ce phénomène et la force du Resf, il faut se pencher sur le contexte de son

apparition. Si celui-ci a permis des victoires concrètes, il est aussi le symptôme d'un recul des conditions de lutte des personnes sans papiers et des revendications portées par les mouvements de soutien. Depuis la lutte des sans papiers de Saint Bernard en 1996 et la multiplication des collectifs de sans papiers qui s'en était suivie, le mouvement de défense des personnes étrangères a en effet accumulé les reculs. L'auto-organisation des personnes sans papiers s'est affaiblie, ne laissant que quelques collectifs en activité. La parole des premier/es concerné/es avait donc presque disparue (5).

Les lois racistes se sont multipliées, sans que les mouvements de résistance parviennent à mobiliser massivement pour les contrer. Le discours politique et médiatique sur l'immigration n'a cessé de dériver vers la droite. Ainsi, le mot d'ordre de liberté de circulation, majoritaire à gauche dans les années 70, n'est-il plus porté que par les organisations d'extrême-gauche, seules aussi à défendre la régularisation de toutes les personnes sans papiers. Dans ce cadre, le Resf participe d'une nouvelle dynamique au sein du mouvement de défense des immigré/es en France. Bien que se basant sur un discours limité à une catégorie spécifique de personnes sans papiers, il a su ne pas se couper des autres luttes. Ici ou là, il s'est prononcé pour la régularisation de toutes les personnes sans papier. Il a permis à de nouvelles personnes de s'engager dans ces combats, notamment dans les milieux enseignants. Il a apporté des victoires (ce qui n'est pas rien), redonné espoir. Et s'il ne répond pas à l'urgence extrême de la situation de nombreux/ses célibataires sans papiers, ou couples sans enfants, il a en général répondu présent aux appels des autres associations de soutien pour co-organiser des manifestations unitaires, comme en Isère des parrainages républicains, ou, au niveau national, la mobilisation du 19 janvier 2008 contre les Centres de Rétention Administratifs.

un outil de mise en visibilité

C'est un des points clés de l'action du Resf. Face à un pouvoir politique qui transforme les personnes sans papiers en chiffres (les quotas de B. Hortefeux), le Resf fait réapparaître l'humain/e, l'individu/e. Avant d'être théorisée, cette démarche est tout d'abord spontanée. Les collectifs de défense sont en effet des collectifs de proximité pour qui il ne s'agit pas « d'un sans papier », mais d'une personne : la mère d'élève saluée chaque matin devant l'école, le père de l'élève scolarisé/e dans la classe de son enfant, le copain de classe, la voisine...

Protéger les personnes sans papiers exige le plus souvent de mettre celles-ci en situation de visibilité. De lui donner un nom, un visage, une histoire. Ceci n'est bien sûr pas toujours simple. C'est parfois temporairement impossible, par exemple pour une personne non repérée encore par une préfecture et qui serait alors mise en danger. Plus simplement, cela peut aussi être difficile ou douloureux pour la personne sans papiers qui ne le souhaite pas, par peur ou par pudeur. Dans tous ces cas, le travail du Resf devient plus complexe, son utilité moins évidente. Notons enfin que cette mise en visibilité de l'individu comporte un autre risque pour les collectifs : celui de s'enfermer dans une gestion au cas par cas. Or, par souci d'efficacité comme par principes, le Réseau refuse de différencier de « bonnes » personnes sans papiers (le réfugié politique, l'élève méritant...) des autres.

Si cette dérive existe, elle est cependant remarquablement rare : une fois une personne en danger repérée dans une école ou un lycée, les soutiens se mettent naturellement en place de façon quasi systématique.

La visibilité nécessaire, c'est aussi celle des pouvoirs publics et de leur action. Expulser une personne menacée de mort dans son pays d'origine (ce qui arrive régulièrement, ne l'oublions pas), arracher brutalement quel-

qu'un à son cadre de vie est un crime. Mais s'il n'est pas visible, il disparaît. L'impunité se nourrit d'abord de l'opacité. Il faut donc montrer et démontrer les crimes, pour pouvoir en désigner les responsables. Dans certains cas, mettre ceux-ci face à leur image permet déjà des victoires. Les juges au tribunal administratif, les avocats, le disent eux-mêmes : sans témoins aux séances publiques, combien de dossiers sont expédiés sans le minimum de sérieux ou d'humanité ?

la résistance comme pédagogie concrète

Le Resf posait dès sa création des questions dépassant la simple défense des élèves. Celle du devoir de résistance en est la meilleure illustration. On défend une personne en étant convaincu de l'absolue nécessité de la garder en France. Que faire alors si la lutte débouche sur une impasse ? Si cette personne risque l'expulsion ? Jusqu'où aller pour la protéger ? La cacher pendant un temps ? Si elle est dans un avion : tenter d'empêcher le décollage ? Si elle est expulsée : la faire revenir ? Même clandestinement ? C'est alors la question du rapport à la loi et de la désobéissance civile qui est posée, très concrètement. C'est toute la force radicale de la pétition « Nous les prenons sous notre protection » qui a réuni plus de 130 000 signatures depuis l'été 2006 (6).

Bien sûr, face au renouveau de la lutte contre les expulsions, la répression s'est durcie. La mise en procès de militant/es a le plus souvent débouché sur des non lieux, avec l'exception notable du conseiller régional François Auguste condamné à du sursis pour avoir pris la parole dans un avion. Mais aujourd'hui, refuser de s'asseoir dans un avion où l'on expulse risque d'entraîner une garde à vue et un procès : la solidarité devient un délit. Toute la violence dont est capable l'Etat lorsque l'on s'oppose frontalement à ses lois, même les plus injustes, apparaît alors avec évidence.

Et d'autres questions fondamentales encore que la dynamique du Resf force ses milliers de militant/es a se (re)poser. Car qui défend-on ? Des enfants, des familles, des jeunes majeurs. Mais et les autres alors ? Les « amoureux » (7) ? Les salarié/es ? Les réfugiés politiques ? Economiques ? Et pourquoi ces politiques migratoires inhumaines de la France et de l'Union Européenne ? On est bien forcé d'aborder alors les rapports Nord-Sud, les atteintes au droit d'asile et aux droits humains en général, l'arbitraire de l'administration et du pouvoir d'Etat... Lors des débats organisés par le Resf, ces questions s'imposent d'elles-mêmes.

Car derrière la figure de l'élève sans papiers, ce sont les droits de chacun/e d'entre nous qui apparaissent, menacés et à défendre toujours : droit à une vie digne, à une éducation, un logement, un travail, droit à se déplacer librement sur la planète, droit à défendre ses droits, tout simplement ■

1. Pour la liste des membres du réseau: <http://www.educationsansfrontieres.org/?article12>
2. Voir <http://www.educationsansfrontieres.org/?article5>
3. Est ainsi né le Réseau Université Sans Frontières (Rusf), <http://www.rusf.org>
4. Lors d'un parrainage républicain, une ou plusieurs personnes s'engagent solennellement à accompagner dans ses démarches une personne sans papier.
5. Le mouvement de salarié/es sans papier d'avril 2008 permet-il d'espérer un renversement de cette tendance ?
6. Encore signable sur <http://www.educationsansfrontieres.org/?article24>
7. En défense des couples mixtes s'est créé le réseau « Les amoureux au ban public » <http://amoureuxauban.net/>